



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 24 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4532 du 24 juillet 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Places dans les crèches et maisons relais dans le contexte de la réforme du chèque service d'accueil ».

Madame la Ministre,

En date du 24 juillet 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden